

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Département du BAS-RHIN       |    |
| Arrondissement de HAGUENAU    |    |
| Nombre des conseillers élus : | 15 |
| Conseillers en fonction :     | 15 |
| Conseillers présents :        | 12 |

COMMUNE DE DAMBACH

-----  
**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Séance du 11 mars 2016**

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 3 mars 2016

**Membres présents :** Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Messieurs Raphaël BUSCH, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Didier NAGEL, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

**Membres excusés :** Madame Josée JOND a donné procuration à Monsieur le Maire,  
Messieurs Cédric BOCQUEL a donné procuration à Monsieur Martial NEUSCH,  
Fabien EYERMANN a donné procuration à Monsieur Christophe GASSER.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Affaire financière - Admission en non-valeur

Adopté à l'unanimité

**Objet : N° 1) Communications du Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Monsieur Hausberger Jean-Luc étant en arrêt maladie jusqu'au 27 mars 2016, et Monsieur Dos Santos suite à un accident de travail jusqu'au 29 mars 2016, Monsieur le Maire propose une journée de travail le **samedi 2 avril 2016 à 8 heures**,
- La croix du clocher de l'église de Neunhoffen est tombée (fortes rafales de vent) sur l'auvent et a endommagé plusieurs tuiles. La déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance,
- Distribution de la plaquette sur le passage à la TNT haute définition à partir du 5 avril 2016 expliquant les modalités techniques,
- La communauté des communes du pays de Niederbronn-les-Bains a lancé une étude pour la mise à jour des bases fiscales des trois taxes,
- Le chantier de la démolition et de la construction de l'atelier est prévu début mai 2016,
- Distribution du tract pour le nettoyage de printemps du **samedi 9 avril 2016**,

**Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 11 décembre 2015**

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

**Objet : N°3) Comptes de gestion exercice 2015 (budgets principal, eau et assainissement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes à l'exercice 2015 – budget Principal, Eau, Assainissement – a été réalisée par le Receveur-Percepteur de Niederbronn-les-Bains, et que les comptes de gestion établis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs 2015 de la Commune, budget Principal, Eau, et Assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de la Commune et les comptes de gestion du Receveur-Percepteur,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide**

**- d'adopter les comptes de gestion du Receveur-Percepteur  
Budgets Principal, Eau, Assainissement de l'année 2015**

**Objet : N°4) Comptes administratifs exercice 2015 (budgets principal, eau et assainissement)**

Monsieur le Maire présente les différents comptes administratifs aux membres du Conseil Municipal, avant de passer au vote de ces documents.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L2122-21 et L.2343-1 et 2,
- Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.24166 à 15, et R.24161 à 33,
- Vu la délibération en date du 10 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, du Principal, ainsi que les services de l'Eau, de l'Assainissement,

Monsieur Joël HERZOG expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015, le Maire en fonction ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Raphaël BUSCH, Adjoint au Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité  
approuve  
- les Comptes Administratifs de l'exercice 2015, arrêtés comme suit :**

**Compte administratif 2015 – Budget Principal**

|                                 | INVESTISSEMENT           | FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|
| Résultat reporté -1             | - 118 361.60             | + 255 959.35   |
|                                 |                          |                |
|                                 | Opérations de l'exercice |                |
| Dépenses                        | 209 856.60               | 482 369.09     |
| Recettes                        | 24 865.03                | 573 656.47     |
| <b>Résultat de clôture 2015</b> | - 184 991.57             | + 91 287.38    |
|                                 |                          |                |
| Résultat définitif              | - 184 991.57             | + 347 246.73   |
|                                 |                          |                |
| Résultat globalisé              | <b>E x c é d e n t</b>   | + 162 255.16   |

**Compte administratif 2015 – Budget Assainissement**

|                                 | INVESTISSEMENT           | FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|
| Résultat reporté -1             | + 166 397.11             | + 31 631.57    |
|                                 |                          |                |
|                                 | Opérations de l'exercice |                |
| Dépenses                        | 8 791.50                 | 101 452.23     |
| Recettes                        | 55 231.10                | 73 945.66      |
| <b>Résultat de clôture 2015</b> | + 46 439.60              | - 27 506.57    |
|                                 |                          |                |
| Résultat définitif              | + 212 836.71             | + 4 125.00     |
|                                 |                          |                |
| Résultat globalisé              | <b>E x c é d e n t</b>   | + 216 961.71   |

### Compte administratif 2015 – Budget Eau

|                                  | INVESTISSEMENT           | FONCTIONNEMENT |
|----------------------------------|--------------------------|----------------|
| Résultat reporté -1              | + 84 025.81              | + 12 525.54    |
|                                  |                          |                |
|                                  | Opérations de l'exercice |                |
| Dépenses                         | 33 872.09                | 76 961.75      |
| Recettes                         | 58 530.21                | 68 558.11      |
| <b>Résultat de clôture 2015è</b> | + 24 658.12              | - 8 403.64     |
|                                  |                          |                |
| Résultat définitif               | + 108 683.93             | + 4 121.90     |
|                                  |                          |                |
| Résultat globalisé               | <b>E x c é d e n t</b>   | + 112 805.83   |

#### **Objet : N°5) Affectation de résultats**

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, voté et approuvé le 11 mars 2016,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 :

- Budget principal arrêté à la somme de 347 246.73 €
- Budget Eau arrêté à la somme de 112 805.83 €
- Budget Assainissement arrêté à la somme de 216 961.71 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
décide**

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :**

√ l'article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

184 991.57 € au budget principal

√ l'article 002 : Report à nouveau :

162 255.16 € au budget principal

4 121.90 € au budget eau

4 125.00 € au budget assainissement

#### **Objet : N°6) Objectifs**

##### **Budget Principal :**

- Subvention pour ravalement de façades,
- Acquisition de terrain,
- Achat de poteaux pour la clôture entre l'aire naturelle de camping et la salle du Mille club,
- Installation de l'électricité dans le hangar de stockage au Mille club,
- Acquisition de l'équipement de déneigement pour le micro-tracteur,
- Remplacement du chauffe-eau au Mille club,
- Réparation du mur du cimetière de Dambach,
- Remplacement des ordinateurs à l'école,

- Acquisition de pare-ballons aux terrains de football,
- Construction de l'atelier municipal,

**Budget Eau :**

- Remplacement de l'appareil UV à la station du Katzenthal

**Budget Assainissement :**

- Remplacement à la station de pompage à Neunhoffen
- Remplacement de l'anti-bélier à la station à Dambach

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
décide**

- de valider l'ensemble des objectifs présentés**

**Objet : N°7) Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe la mise en place de pare-ballons sur les terrains de football, en effet autour des équipements sportifs tels les stades de football, la pose de cette structure est recommandée car elle garantit la sécurité. Il précise que cet équipement peut être subventionné auprès de la Ligue d'Alsace de Football Amateurs (LAFA) à hauteur de 5000.00 € (cinq mille Euros). Le coût de cette acquisition s'élève à 14 960.00 € HT, ainsi le montant restant à la charge de la commune s'élève à 9 960.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,  
décide**

- d'acquérir les pare-ballons pour les deux terrains de football pour un montant de 14 960.00 € HT
- de solliciter la demande de subvention auprès de la Ligue d'Alsace de Football Amateurs (LAFA)

**Objet : N°8) Motion de soutien au site d'Alstom à Reichshoffen**

Le Conseil Municipal tient à exprimer sa vive inquiétude pour la pérennité du site d'ALSTOM à Reichshoffen et affirme une nouvelle fois son soutien à l'entreprise et à ses 1 222 salariés.

L'ensemble des élus, en synergie avec les autres initiatives prises en ce sens précédemment, désapprouve la décision du gouvernement de lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des trains inter-cités en dehors des contrats-cadres existants. Ce ne sont pas les 30 rames supplémentaires promises qui permettront de sauvegarder l'activité du site de Reichshoffen.

Cette décision sera probablement fatale pour l'entreprise, pour l'ensemble de ses salariés, pour leurs emplois, ainsi que pour la vitalité de tout notre bassin de vie. C'est une longue tradition de savoir-faire industriel qui est également menacée.

De plus, cette décision est en contradiction flagrante avec les annonces et les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'emploi et de l'économie de notre pays, en fragilisant ce fleuron industriel, symbole de l'excellence française et pourvoyeur d'emplois essentiels pour notre territoire à l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par la crise et le chômage

A l'heure où les collectivités locales et territoriales font de l'emploi et de la lutte contre le chômage leur priorité absolue, priorité affirmée souvent et récemment encore par le Président de la République, le Conseil Municipal unanime demande au Gouvernement de respecter les accords-cadres passés avec les

entreprises ALSTOM (1 000 rames) et BOMBARDIER (860 rames), et de faire clairement le choix de l'emploi en pérennisant l'usine de Reichshoffen.

Le Conseil municipal demande aux régions de négocier avec l'Etat l'obtention des lignes TET afin de pouvoir décider des axes ferroviaires trans-régions et du matériel à y affecter en l'intégrant dans l'accord-cadre existant.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
adopte  
- la motion de soutien au site d'Alstom de Reichshoffen**

**Objet : N°9) Ravalement de façades**

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Monsieur TRUTTMANN Jean-Pierre domicilié à Dambach Neunhoffen 6 route de Philippsbourg pour un montant de 760.86 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
décide  
- d'accorder une subvention :  
de 760.86 € à Monsieur TRUTTMANN Jean-Pierre domicilié à Dambach Neunhoffen 6 route de  
Philippsbourg**

**Objet : N°10) Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur de la redevance eau pour un montant total de 5.40 € émanant de la Direction Générale des Finances Publiques pour le logement sis 5 rue de l'école à Neunhoffen.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,  
- se prononce pour l'admission en non-valeur des redevances suivantes :  
Redevance eau 5.40 €**

**Objet : N°11) Divers**

\* Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de permis de construire et les demandes de déclarations préalables de travaux déposées depuis le 11 décembre 2015,

\* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 14 parcelles 255/82 222/62 lieu-dit « Lotissement cité du stade II  
Section 6 parcelle 64/41 lieu-dit « in den Strengen »,  
Section 14 parcelle 125/50 lieu-dit « 4 rue des sapins »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.

Dambach le 18 mars 2016  
Le secrétaire de séance,  
Martial NEUSCH